

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 72

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

OBJET

Délégation ressources naturelles et risques environnementaux - Subventions aux associations - Première répartition 2017

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
04 13 31 64 60**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation Ressources Naturelles et Risques Environnementaux.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition, le Conseil départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre des délégations susnommées.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Ressources naturelles (eau)

Subvention de Fonctionnement

Pour cette première répartition, ce sont quatre demandes de subventions déposées par quatre associations implantées sur les territoires des communes d'Arles, Istres et Marseille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 18 200 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **16 900 €** dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Subvention d'investissement

L'association **ESPEREN**, située à Istres, souhaiterait acquérir un poste informatique fixe, dont le montant total s'élève à 943 €TTC.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **754 €** soit 80% de la dépense totale dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Risques environnementaux :

Subvention de Fonctionnement

Pour cette première répartition, c'est une demande de subvention déposée par une association implantée sur le territoire de la commune d'Aubagne.

Le montant de la demande, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 15 000 €

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **15 000 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi aux associations, figurant en annexe du rapport, d'un montant total de subventions en fonctionnement de **31 900 €** (soit : 16 900 € pour les ressources naturelles (eau) et 15 000 € pour les risques environnementaux) ;
- de vous prononcer favorablement sur l'octroi à une association, figurant en annexe du rapport, d'un montant de subvention en investissement de **754 €** pour les ressources naturelles (eau) ;

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 204 et 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée aux Ressources Naturelles et aux Risques Environnementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL